

La direction de la santé publique

A l'attention des parents d'élèves

Lyon, le 11 octobre 2023

Objet : cas de rougeole dans la région Auvergne-Rhône-Alpes - mesures de prévention et statut vaccinal de vos enfants

Madame, Monsieur,

Depuis le 19 septembre 2023, **44 cas de rougeole ont été déclarés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes**. Il s'agit principalement d'élèves au sein d'un collège de Guilhaud-Granges en Ardèche. Toutefois, plusieurs enfants touchés fréquentent des clubs sportifs ou associations de loisirs, en Ardèche ou dans des départements limitrophes.

C'est pourquoi nous souhaitons élargir l'information sur cette situation à l'ensemble des parents d'élèves de l'Ardèche, de la Drôme et des établissements de communes proches de l'Isère et du Rhône.

Pour rappel, la rougeole est un virus qui se transmet par voies respiratoires ou contacts directs. Elle est **extrêmement contagieuse** : un malade peut contaminer jusqu'à 20 personnes. **Des complications peuvent survenir à tout âge** ; elles sont plus fréquentes chez les personnes vulnérables (femmes enceintes, enfants de moins d'un an, personnes immunodéprimées). **La vaccination reste la meilleure protection contre la maladie.**

Face à l'augmentation des cas de rougeole dans la région, nous vous recommandons donc de :

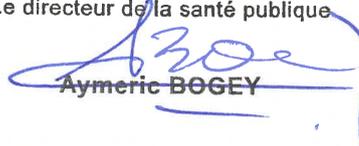
- **Vérifier votre statut de vaccination et celui de vos enfants** : toutes les personnes nées après 1980* doivent avoir bénéficié de 2 doses de vaccins entre 12 mois et 18 mois (même si antécédent de rougeole). Il convient de **contacter un médecin ou un pharmacien** :
 - en cas de non vaccination ou de vaccination incomplète (1 dose),
 - en cas de contact avec un malade de la rougeole. Dans cette situation, une 3^e dose de vaccin est recommandée si votre enfant a été vacciné avant ses 12 mois et qu'il n'a reçu que 2 doses.
- **Surveiller votre état de santé et celui de vos enfants. En cas de symptômes** (fièvre élevée, toux, nez qui coule, conjonctivite, fatigue puis apparition de boutons 2 ou 3 jours après) :
 - consulter un médecin,
 - respecter les gestes barrières pour éviter toute contagion : port du masque, retrait de la crèche ou de l'établissement scolaire.

Depuis le premier signalement, l'ARS travaille en lien étroit avec les établissements concernés par les cas de rougeole, les rectorats et les professionnels de santé du secteur.

Pour toute question concernant la rougeole et la vaccination, n'hésitez pas à contacter votre médecin traitant. Vous pouvez également consulter le site de l'ARS** : les informations concernant cette situation sanitaire sont régulièrement mises à jour.

Soyez assurés, Madame, Monsieur, de mes sincères salutations,

Pour la directrice générale
et par délégation,
Le directeur de la santé publique


Aymeric BOGEY

*Avant 1980, la rougeole était très fréquente en France : les personnes nées avant cette date ont donc de très fortes probabilités d'avoir contracté cette maladie et d'être immunisées.

** Pour plus d'informations, consultez le site de l'ARS ou flashez le QR Code

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/cas-de-rougeole-en-ardeche-point-de-situation-et-recommandations>

